



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA FÉDÉRATION DE LA SARTHE
POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (FDPPMA72)
PROCÈS-VERBAL**



01 MARS 2025

FILLÉ SUR SARTHE

❖ TABLEAU DES PRÉSENTS

AAPPMA	Présent	Absent excusé	AAPPMA	Présent	Absent excusé
Arnage	X		Le Mans	X	
Auvers le Hamon	X		Loué	X	
Beaumont sur Sarthe		X	Luché Pringé	X	
Bessé sur Braye	X		Malicorne sur Sarthe	X	
Bonnetable	X		Mamers	X	
Chahaignes	X		Mansigné	X	
Challes	X		Mont Saint Jean	X	
Château du Loir "La Perche Castélorienne"	X		Montfort le Gesnois	X	
Château du Loir "Les pêcheurs à la ligne"	X		Neuwillalais	X	
Conlie	X		Noyen sur Sarthe	X	
Connerré	X		Parcé sur Sarthe	X	
Cré-Bazouges		X	Pincé	X	
Dissé sous le Lude	X		Préval	X	
Écommoy	X		Sablé sur Sarthe	X	
Épineu le Chevreuil	X		Saint Calais	X	
Fresnay sur Sarthe	X		Saint Martin des Monts	X	
Grééz sur Roc	X		Savigné l'Évêque	X	
Joué en Charnie	X		Sillé le Guillaume		X
Jupilles	X		Sougé le Ganelon	X	
La Bazoge	X		Tennie	X	
La Chartre sur le Loir	X		Tuffé	X	
La Ferté Bernard	X		Vaas	X	
La Flèche	X		Vallon sur Gée	X	
Le Grand Lucé	X		Vibraye	X	
Le Lude	X		Yvré-Changeé	X	

INVITÉS		
ORGANISME – NOM / Prénom	Présent	Absent excusé
Maire de Fillé sur Sarthe - M. FABUREL Luc-Marie	X	
Président de la Communauté de Communes du Val de Sarthe et Vice-Président du Conseil Départemental – M. FRANCO Emmanuel		X
Vice-Président de Sarthe Tourisme et Conseiller Départemental Chargé de l'itinérance – M. DESMAZIÈRES Patrick	X	
Sarthe Tourisme (Présidente) – Mme RIVRON Véronique		X
Sarthe Tourisme (Directeur Adjoint) – M. LE QUÉMENT Benoit	X	
Le Mans Métropole – Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia		X
FDPPMA 44 (Président) – M. HAMON Bernard		X
FDPPMA 49 (Président) – M. MERLIN Bernard		X
FDPPMA 53 (Vice-Présidents) – Mr BARBÉ Michel	X	
FDPPMA 85 (Président) – M. BUCHOU André	X	
FDPPMA 72 (Président d'honneur) – M. DIEU Alain	X	
DDT 72 (Directeur Adjoint) – M. Christophe CHARRIER	X	
OFB – M. LARDUINAT Thibault (Chef de Service) et LEFEUVRE Arnaud (Chef d'Unité)	X	
Agence de l'eau Loire Bretagne – Délégation Maine Loire Océan – Mme PRIOL Morgane (Directrice)		X
Fédération des Chasseurs – M. Jérôme BOBET	X	
Comité Départemental des pêches sportives	X	

❖ SOMMAIRE

1. Discours d'ouverture.....	p.3
2. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale 2024	p.5
3. Les changements au sein des AAPPMA.....	p.6
4. Présentation du bilan financier 2024	p.7
5. Intervention des vérificateurs aux comptes	p.11
6. Présentation du budget 2025	p.12
7. Bilan du fonctionnement des services de la FDPPMA72.....	p.14
8. Bilan des ventes de cartes de pêche 2024 et des actions de communication.....	p.15
9. Bilan d'activité du pôle technique 2024 et perspectives 2025	p.19
10. Bilan d'activité du pôle développement 2024 et perspectives 2025	p.20
11. Bilan d'activité animation 2024 et perspectives 2025	p.21
12. Intervention des élus et des partenaires	p.23
13. Questions diverses.....	p.24

ANNEXE 1 : Ordre du jour.

ANNEXE 2 : Bilan du fonctionnement des services de la FDPPMA 72 en 2024.

ANNEXE 3 : Bilan des ventes de cartes de pêche 2024 et des actions de communication.

ANNEXE 4 : Bilan d'activité du pôle technique 2024 et perspectives 2025.

ANNEXE 5 : Bilan d'activité du pôle développement 2024 et perspectives 2025.

ANNEXE 6 : Bilan d'activité animation 2024 et perspectives 2025.

DB 2MV

❖ OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Par Jean-Marc VAULÉE (Président)

Le président de la FDPMA72, Jean-Marc VAULÉE, ouvre la séance à 9h15.
Après avoir remercié les élus invités et salué l'assistance, il rappelle les modalités du déroulement de l'assemblée générale.

L'ordre du jour est présenté par Jean-Alexandre Dachary (directeur de la FDPMA72).

❖ DISCOURS D'OUVERTURE

Par Jean-Marc VAULÉE (Président)

Madame la Conseillère départementale et maire de La Suze,
Madame l'Adjointe au Maire du Mans et conseillère communautaire de Le Mans Métropole déléguée au Tourisme,
Monsieur le Vice-Président de Sarthe Tourisme et conseiller départemental,
Monsieur le Président de la communauté de Communes Val de Sarthe, Vice-président du Conseil Départemental,
Monsieur le Maire de Fillé,
Monsieur le Directeur adjoint de la Direction Départementale des Territoire de la Sarthe,
Messieurs les chefs de service et d'unité du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité,
Monsieur le Directeur Adjoint de Sarthe Tourisme,
Monsieur le représentant de la Fédération des chasseurs de la Sarthe,
Monsieur le Président du comité départemental des pêches sportives,
Messieurs les Présidents des Fédérations de Vendée et de Mayenne,
Monsieur le Président d'honneur,
Chers Collègues,

Merci à vous tous d'avoir accepté notre invitation à l'assemblée générale de la Fédération de Pêche et de Protection du milieu aquatique de la Sarthe, moment important dans la vie d'une fédération et des associations qui la composent.

2024, et nous le craignons il y a un an, ne restera pas dans les annales, tant sur la vente des cartes de pêche, la fréquentation des sites que sur la météo qui parfois s'est avérée exécration, rendant impossible la pratique de la pêche dans des conditions acceptables.

Des pollutions sur deux cours d'eau suivis depuis de nombreuses années et jusque-là préservés montrent combien des efforts restent à produire pour anticiper de tels événements qui frappent violemment notre biodiversité et par la même occasion tout l'investissement de nos structures dans les actions de conservation mises en œuvre. Nous avons engagé les démarches pour obtenir réparation avec l'appui des procédures de l'Office Français de la Biodiversité.

Bien que la pluviométrie de ces derniers mois soit ponctuellement rassurante en matière d'hydrologie des cours d'eau, les prévisions sur les changements de climat ne sont malheureusement pas de nature à nous rassurer pour l'avenir. Parmi ces modifications climatiques annoncées, le réchauffement des eaux et la baisse des

débites des cours d'eau impacteront inexorablement la fonctionnalité des milieux et les peuplements piscicoles, et en premier lieu les espèces inféodées aux eaux fraîches telles que la truite fario, au bénéfice d'espèces invasives ou moins exigeantes.

Ces constatations doivent nous inciter à favoriser la mise en place d'actions en faveur de la renaturation des milieux pour augmenter leur capacité de résilience et de la restauration de la continuité écologique, point clé pour permettre aux organismes aquatiques d'atteindre des habitats rendus plus favorables à l'accomplissement de leur cycle biologique, qu'il s'agisse des zones de frayères ou de croissance.

Pour pallier à cette désertification annoncée, certains proposent que s'il n'y a plus de truites sauvages sur un certain nombre de cours d'eau, il faut en remettre !! Ce n'est pas que cette solution ne marche plus mais c'est ... qu'elle n'a jamais marché.

Des tonnes de poissons ont été déversées, sans pour cela permettre de retrouver dans nos cours d'eau des populations stables, équilibrées, en un mot fonctionnelles.

Le déversement de poissons ne doit pas être systématique (hors déversement de truites surdensitaires en mars) et, quand il en faut, il doit s'appuyer sur des études que savent mener ici nos collaborateurs.

Quantité, qualité, température, habitats disponibles sont des éléments à prendre en considération préalablement à l'introduction d'espèces, pratique qui n'est pas anodine d'un point de vue sanitaire par ailleurs. Ne pas prendre en compte ces paramètres conduirait, et nous le constatons partout en France, à un échec de la politique de repeuplement.

C'est la raison pour laquelle nous avons initié la mise en place, avec les AAPPMA, d'un plan de déversement concerté qui s'appuie sur les préconisations du schéma départemental de développement du loisir pêche mais également sur le potentiel des milieux aquatiques qui doivent pour certains en être préservés. Certains n'ont pas compris cette mesure, nous sommes à leur disposition pour échanger à ce sujet.

Le conseil d'administration de la Fédération s'est réuni 6 fois en plénière et les différentes commissions ont travaillé pour proposer, planifier, organiser les orientations de notre fédération en accord avec les politiques de gestion définies par les documents cadre et les obligations réglementaires que nous sommes tenus de respecter.

Les échanges sont sincères, les avis parfois divergents mais sachez que le travail effectué est sérieux et construit dans l'intérêt des pêcheurs, de la pêche de loisir et bien sûr de la protection des milieux aquatiques.

Je voudrais maintenant saluer et remercier, au nom du conseil d'administration et des salariés, la présence de nos fidèles interlocuteurs que sont la DDT et l'OFB, rouages indispensables au suivi et à la préservation de nos masses d'eau tout autant qu'à l'instruction des dossiers réglementaires que nous leur soumettons.

Je tiens tout particulièrement à assurer en ce jour notre soutien total à l'Office Français de la Biodiversité dans l'épreuve de force qui les oppose aux pouvoirs publics, il est de notre avenir qu'ils restent des collaborateurs de terrain indispensables, nos milieux agressés ont tant besoin de leur présence et leur exigence.

Le Mans Métropole, Sarthe Tourisme et le Conseil départemental, alliés essentiels à la mise en œuvre des actions du Schéma départemental, sont également bien représentés et marquent ainsi tout l'intérêt qu'ils portent à nos actions dans le domaine de l'halieutisme au titre de la valorisation des territoires.

Le maire de la commune de Fillé sur Sarthe, interlocuteur local essentiel, est également parmi nous.

DB JMV

Enfin, et c'est une première, la Fédération des chasseurs de la Sarthe avec laquelle nous travaillons sur des sujets qui concernent la biodiversité ou le grand cormoran, nous fait le plaisir d'assister à cette assemblée générale.

Je ne peux qu'en profiter pour évoquer la publication, ce mercredi au Journal officiel, de l'arrêté ministériel autorisant à nouveau, dans des conditions maintenues contraignantes et limitatives, la régulation de cet oiseau piscivore dont l'évolution des populations dans notre région peut porter un lourd préjudice aux populations piscicoles sur certains milieux.

Je ne peux oublier tous nos collaborateurs qui, malgré nombre de critiques que je vous assure injustifiées, continuent avec rigueur et professionnalisme à travailler dans l'esprit insufflé par le conseil d'administration. Ils ont et auront toujours notre soutien.

Pour conclure, je ne reviendrai pas sur les attaques des associations animalistes, je me suis déjà exprimé à ce sujet et des questions viendront, peut-être elles, en fin de réunion, mais je vous demande une forme nouvelle de communication lors des déversements de truites, particulièrement en milieux fermés, à savoir en plans d'eau. La pêche de loisir est de plus en plus attaquée, ne prêtons pas le flanc à de viles attaques, dont la finalité est la suppression pure et simple de notre passion.

Merci à toutes et tous de rester unis dans ce monde individualiste et menacé.

Vive les pêcheurs, vive la pêche et la liberté qu'elle procure.

❖ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Le compte rendu de l'assemblée générale 2024 est soumis à l'approbation des AAPPMA présentes. Il est approuvé à l'unanimité.

❖ **CHANGEMENT AU SEIN DES AAPPMA**
Par Jean-Marc VAULÉE (Président)

NOUVEAUX PRÉSIDENTS

NOM DE L'AAPPMA	ANCIEN PRÉSIDENT	NOUVEAU PRÉSIDENT
CHÂTEAU DU LOIR « La Perche Castélorienne »	Jean-Claude BOULANGER	Jean-Claude BROSSAY
NEUVILLALAIS	Anthony BRIÈRE	Christophe BRIÈRE
TUFFÉ	Bernard TOLLET	Christopher DESIERREY

NOUVEAUX TRÉSORIERES

NOM DE L'AAPPMA	ANCIEN TRÉSORIER	NOUVEAU TRÉSORIER
CHÂTEAU DU LOIR « La Perche Castélorienne »	Alain CASSEGRAIN	Pascal SAINT ARNOULT
CHÂTEAU DU LOIR « Les Pêcheurs à la Ligne »	Gérard SZYMANEK	Gilbert OLIVER
NEUVILLALAIS	Christophe BRIÈRE	Anthony BRIÈRE
TUFFÉ	Cyril TOLLET	Steve POTTIER
YVRÉ-CHANGÉ	Stéphane PRENANT	Cindy DESROCHERS

NOUVEAUX SECRÉTAIRES

NOM DE L'AAPPMA	ANCIEN SECRETAIRE	NOUVEAU SECRETAIRE
LA BAZOGE	Jean-Paul BIRAC	Denis BOBILLOT

Une minute de silence est observée à la mémoire des élus et membres des AAPPMA disparus dans l'année.

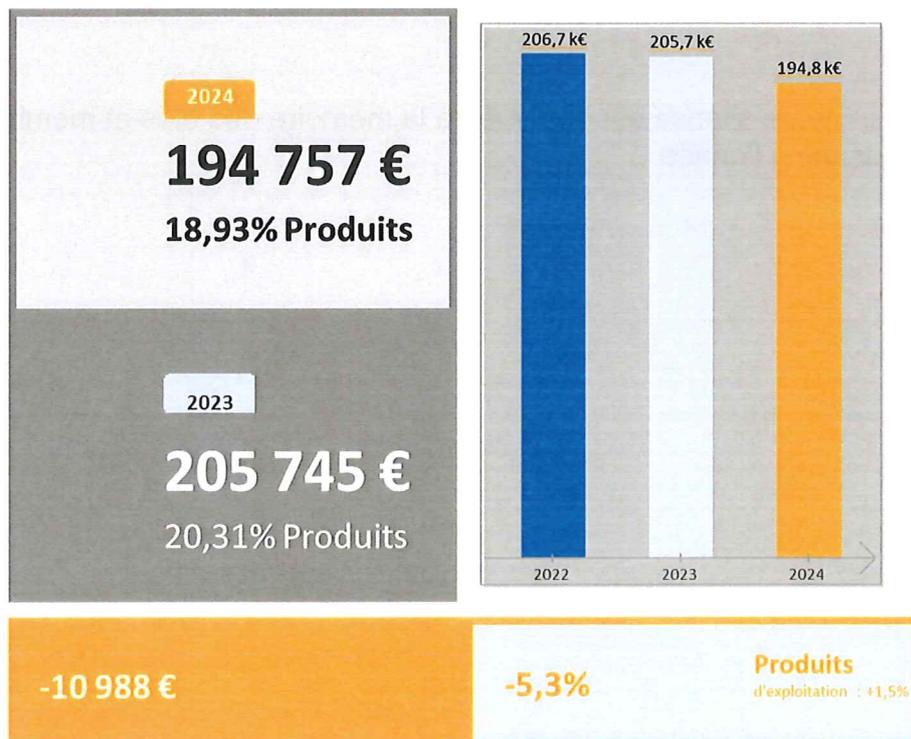
❖ **PRÉSENTATION DES INDICATEURS FINANCIERS 2024**
 Par Emmanuel SAGET, expert-comptable au cabinet Altonéo

Activité globale

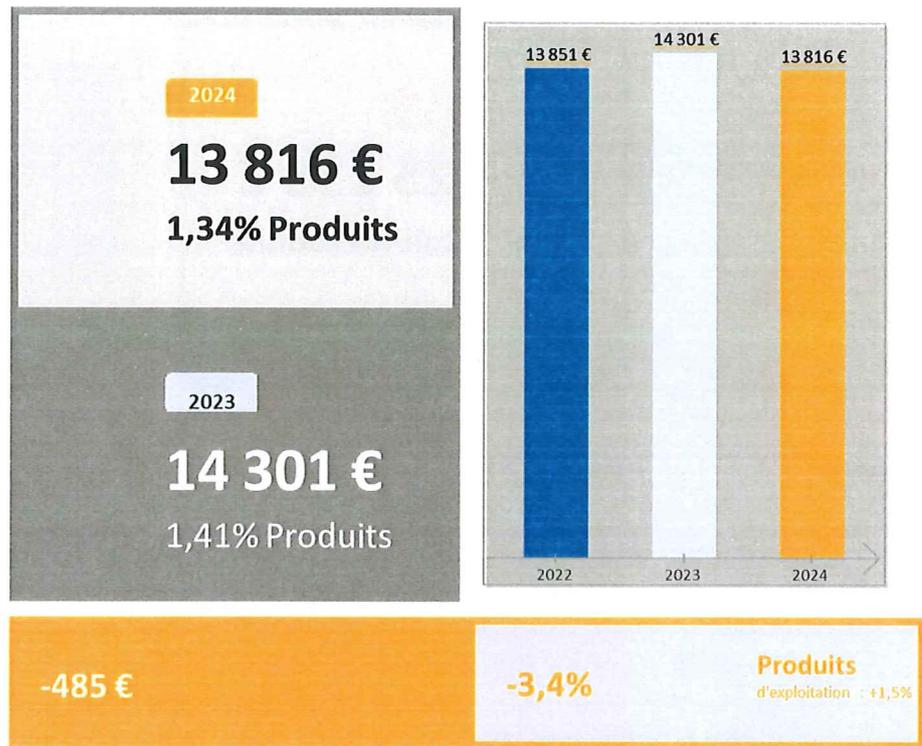
	2024	2023	Évolution
Ressources associatives	254 774 €	199 258 €	+27,9%
Ventes de marchandises	197 529 €	225 279 €	-12,3%
Prestations vendues	576 367 €	588 690 €	-2,1%
Activité globale	1 028 670 €	1 013 227 €	+1,5%

- Ressources associatives : subventions
- Ventes marchandises : cessions de poissons aux AAPPMA
- Prestations vendues : cotisations issues de la vente des cartes de pêche

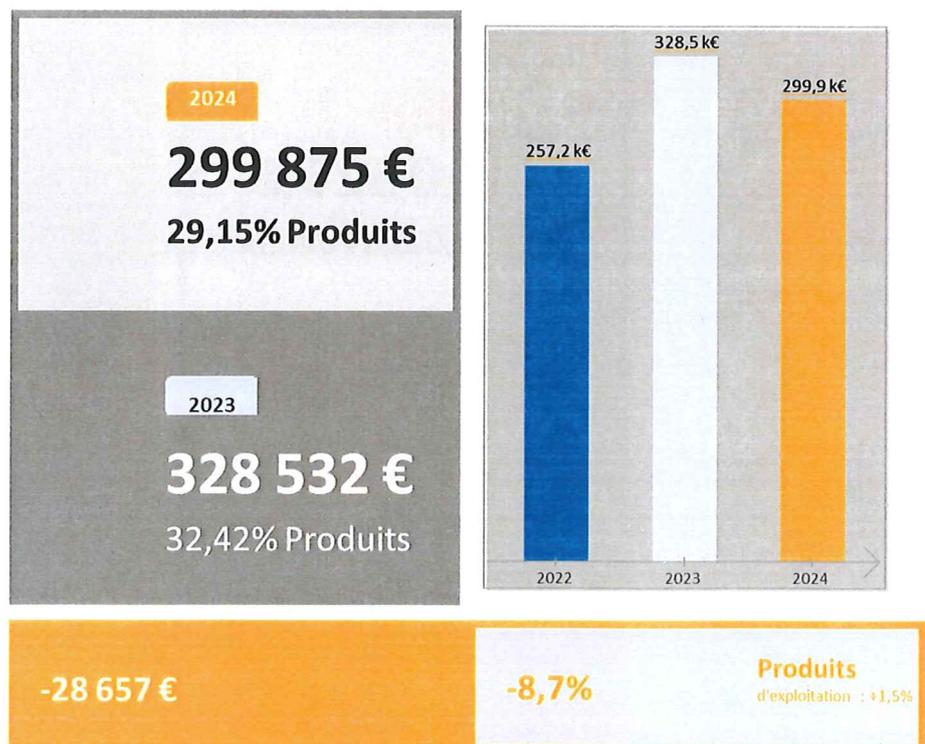
Charges de fonctionnement



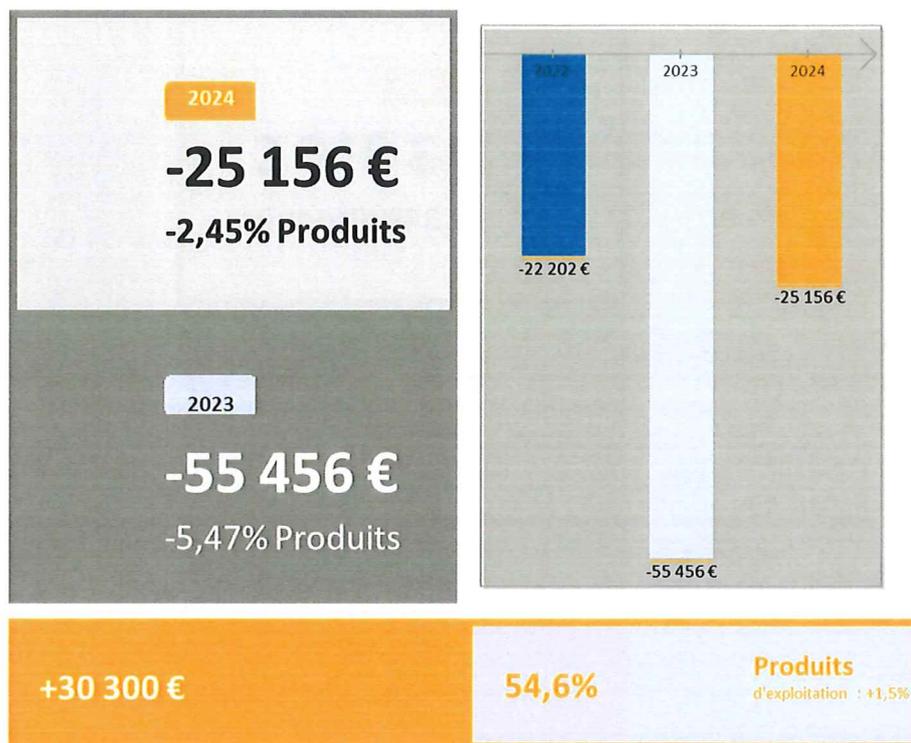
Impôts et taxes



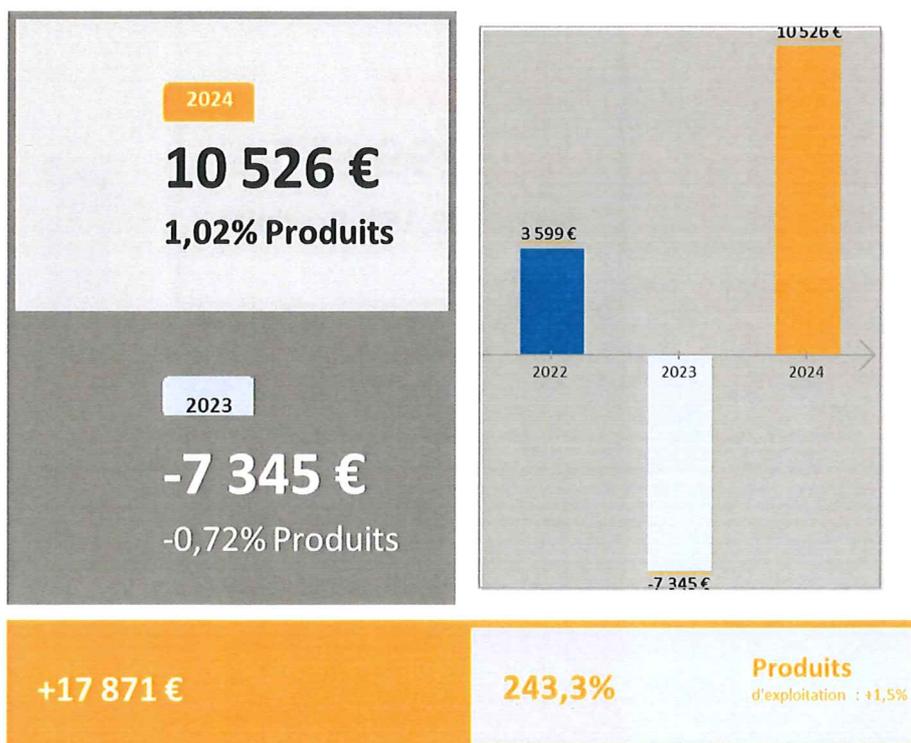
Charges de personnel



Résultat courant non financier



Résultat financier



Question de l'AAPPMA de Fresnay sur Sarthe :

La vente de Chemiré en Charnie intervient-elle dans le bilan comptable 2024 ?

Réponse de Monsieur Saget, expert-comptable : Non, car la vente a eu lieu en février 2025.

Monsieur Emmanuel Saget, expert-comptable, propose l'insertion d'une ligne d'affectation concernant la reprise sur le report à nouveau du déficit de l'année 2024 pour 14 630,19€.

Acceptation de la proposition d'affectation à l'unanimité.

❖ **INTERVENTION DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES**

(Mme Viviane FARIBAUT et Mr Olivier GUILLERME)

Dans le cadre de notre mission de vérificateurs aux comptes, nous soussignés, Viviane FARIBAUT et Olivier GUILLERME, vous présentons notre rapport au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les comptes ont été établis et présentés par notre comptable, assisté du cabinet d'expertise Altonéo. Nous nous sommes déplacés le 20 février 2024 à la fédération et avons vérifié les écritures comptables et les justificatifs y afférant, tant en recettes, qu'en dépenses.

Tous les documents sollicités ont été mis à notre disposition.

Nous ne formulons aucune observation ou remarque particulière si ce n'est de constater une bonne tenue des comptes et des finances.

Nous vous invitons à approuver les comptes de l'exercice 2024 et de donner quitus à votre trésorier fédéral et à ses administrateurs.

Les comptes sont soumis à l'approbation des AAPPMA présentes.

Aucune observation n'étant formulée, les comptes sont adoptés à l'unanimité.

❖ PRÉSENTATION DU BUDGET 2025

Par Jean-Paul LELONG, Trésorier de la FDPMA 72

Suite au résultat des comptes 2024, il est présenté le budget 2025.

Au titre des charges :

- Les comptes 60 (eau, carburant, petits équipements, achat de poissons ...) : diminution du budget de 230 775€ principalement due au paiement direct des factures par les AAPPMA.
- Les comptes 61 (location, entretien, assurances ...) : diminution du budget de 5 600€ par rapport aux réalisations 2024.
- Les comptes 62 (honoraires, la promotion, les déplacements ...) : diminution du budget de 1 160€ par rapport aux réalisations 2024, principalement due à une légère baisse des frais de déplacements.
- Les comptes 63 (impôts et taxes, formation professionnelle) : augmentation du budget pour couvrir les frais de formation.
- Les comptes 64 (salaires et charges) : augmentation du budget de 10 000€ par rapport aux réalisations 2024, due à l'augmentation des charges salariales et à l'embauche d'un apprenti supplémentaire.
- Les comptes 65 (subventions d'alevinage, GPP et autres subventions versées) : augmentation du budget de 163 000€ par rapport aux réalisations 2024 due à la cession de Chemiré.
- Les comptes 66 (intérêts d'emprunt) : diminution du budget de 500€ par rapport aux réalisations 2024. Baisse des intérêts à rembourser.
- Les comptes 68 (amortissement des biens immobilisés) : diminution du budget de 23 600€ par rapport aux réalisations 2024 due à la sortie de biens en 2024.

Le total des prévisions des charges en 2025 s'élève à 986 850€.

Charges	Réalisation 2024	Budget 2025
60 - Achats	263 275	32 500
61 - Services extérieurs	72 492	66 900
62 - Autres services extérieurs	62 009	60 850
63 - Impôts	13 816	15 600
64 - Charges de personnel	299 875	310 000
65 - Autres charges de gestion	217 496	380 500
66 - Charges financières	6 025	5 500
68 - Dotations aux amortissements	138 563	115 000
Excédent	-	348 250
TOTAL	1 073 550	1 335 100

Au titre des produits :

- Les comptes 70 (ventes des cartes, de poissons ...) : diminution du budget de 231 900€ par rapport aux réalisations 2024
Prévision d'une perte de 5% des effectifs de pêcheurs.
Du fait des modifications des modalités de versement de la subvention de rempoissonnement ; la revente de poissons aux AAPPMA n'est plus d'actualité.

Les comptes 74 (subvention FNPF, Agence de l'Eau et EHGO) : diminution du budget par rapport aux réalisations 2024 due à une baisse des subventions accordées sur des projets non immobilisés.

Les comptes 75 : recettes sur la cession des éléments d'actif dont 580 000 € de la vente de Chemiré en Charnie.
- Les comptes 76 (intérêts sur livrets et comptes bloqués) : légère diminution due à la baisse des taux des livrets.

Le total des prévisions des produits en 2025 s'élève à 1 335 100€.

L'excédent prévu en 2025 s'élève à 348 250 € grâce à la vente de Chemiré qui nous octroie un profit de 350 000 €.

Produits	Réalisation 2024	Budget 2025
70 - Ventes	773 896	542 000
72 - Production immobilisée	-	-
74 - Subventions d'exploitation	236 832	199 000
75 - Autres produits de gestion	31 642	580 600
76 - Produits financiers	16 473	13 500
78 - Reprises sur provisions	77	-
Déficit/Reprise sur report à nouveau	14 630	-
TOTAL	1 073 550	1 335 100

Le budget prévisionnel 2025 est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Monsieur Vulée revient sur le dossier de Chemiré en Charnie. Il précise que l'acte de vente a été signé le 26 février 2025. La plus-value de 350 000€ apparaîtra donc dans le budget 2025.

Il profite de cet instant pour informer l'assemblée du départ de Monsieur Jean-Paul Lelong (Trésorier) et le remercier pour le travail réalisé au sein de la fédération de pêche de la Sarthe. Il lui rend hommage en citant sa discrétion, son investissement et sa disponibilité, et regrette un départ qui affecte le conseil d'administration.

❖ BILAN DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE LA FDPPMA 72 EN 2024

Par Jean-Alexandre Dachary (Directeur)

Voir présentation en annexe 2

La réorganisation des services de la FDPPMA72, amorcée avec la nomination d'un Directeur et la clarification des postes opérationnels en 2023, s'est poursuivie en 2024. On tend vers la spécialisation des postes envisagée tout en conservant une interaction et une entraide entre les pôles sur certains dossiers ou actions.

Si le pôle administratif est doté de personnel permettant d'assurer la réalisation des tâches afférentes, les postes opérationnels assurent cette année encore une lourde charge de travail entraînant parfois un traitement des dossiers dans l'urgence.

En effet, bien que des recrutements aient été effectués (Benjamin LARIBI au poste de responsable développement à partir de juin 2023 et recrutement d'apprentis en 2024) pour répondre à des besoins nettement identifiés, un constat de surcharge de travail est toujours mis en évidence, malgré une évolution en équivalent temps plein à la hausse, en lien avec :

- La mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche, dans toutes ses composantes, est lourde et chronophage.
- Le service animation, bien que bénéficiant d'un renfort non négligeable suite au recrutement d'apprentis en alternance sur l'année 2024 (Kylian BESSONNIER de septembre 2023 à août 2024 et Caliste VALES SOHALAT en poste depuis septembre 2024), doit répondre à des demandes toujours croissantes et un planning chargé.
- Le service technique connaît également une charge de travail importante du fait qu'elle est supportée par un salarié. La contribution d'un apprenti en alternance (Hugo BOLIVAL, en poste depuis septembre 2024) depuis septembre 2024 permet la prise en charge de nouveaux dossiers, pour partie.

En l'absence de recrutement de poste permanent envisagé à ce jour, le recrutement d'apprentis sera maintenu sur 2025. La recherche d'un stagiaire en vue du travail à réaliser sur la carte interactive est infructueuse jusqu'à présent.

Un diagnostic Ressources Humaines est programmé en vue d'une optimisation du fonctionnement ou une réorganisation des services.

Le bilan de l'activité par pôle est ensuite présenté, ainsi que les perspectives pour l'année 2025.

❖ EVOLUTION DES VENTES DES CARTES DE PÊCHE DE 2020 À 2024

Par Elodie LICOIS SECOUET (Comptable/Chargée de communication)

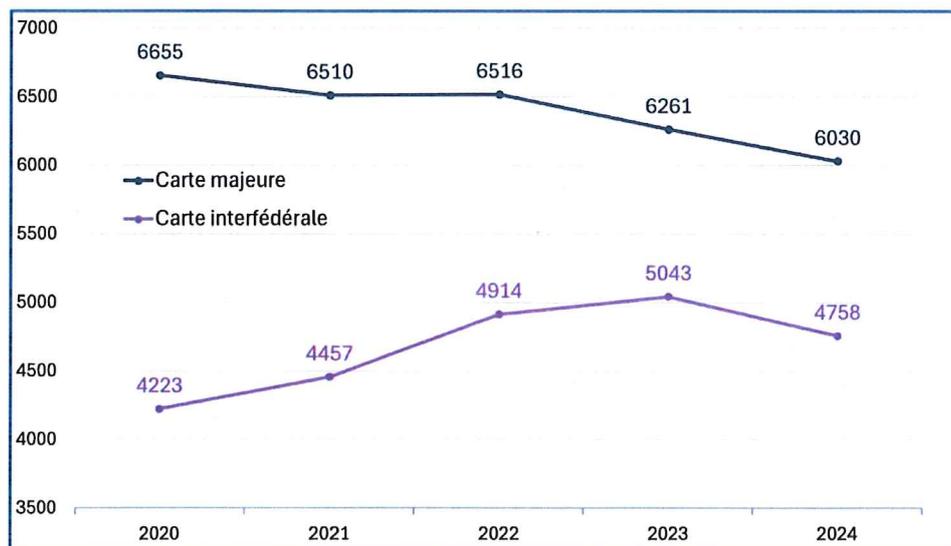
Avant de débiter sa présentation, Mme Licois Secouet souligne l'importance d'assurer régulièrement la récupération des fonds issus de la vente des cartes de pêche auprès des dépositaires, en raison de récents vols survenus chez certains commerçants dépositaires de cartes de pêche.

Elle présente l'évolution de la vente des cartes de pêche entre 2020 et 2024 par type de carte.

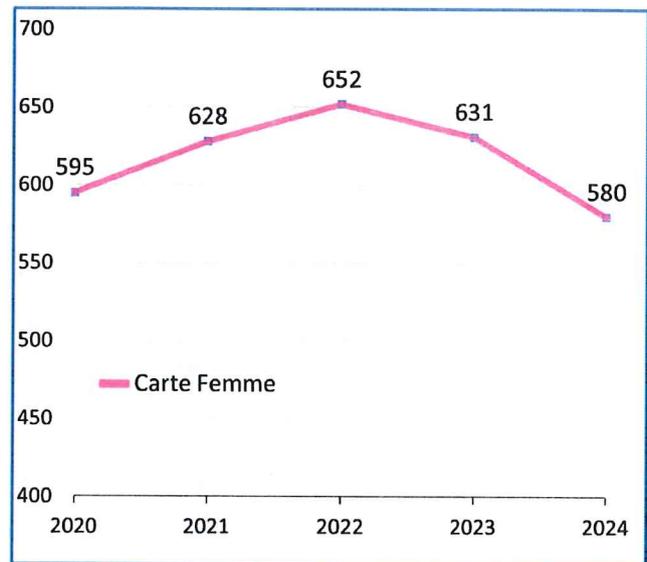
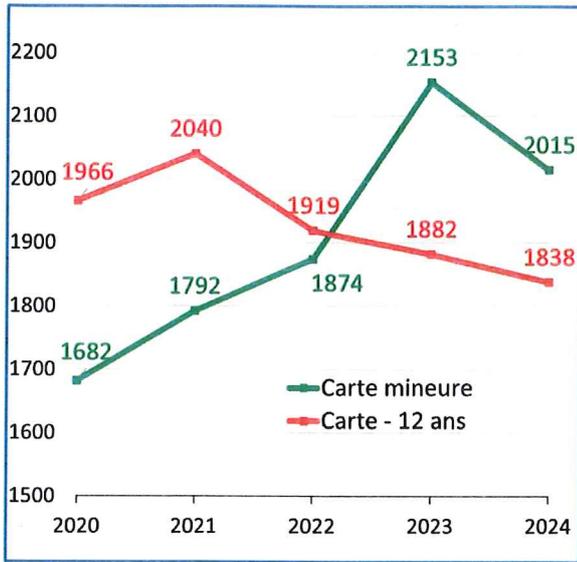
L'évolution des lieux de vente de carte de pêche ainsi que l'évolution de la répartition des adhérents par classe d'âge sur cette même période sont également abordées.



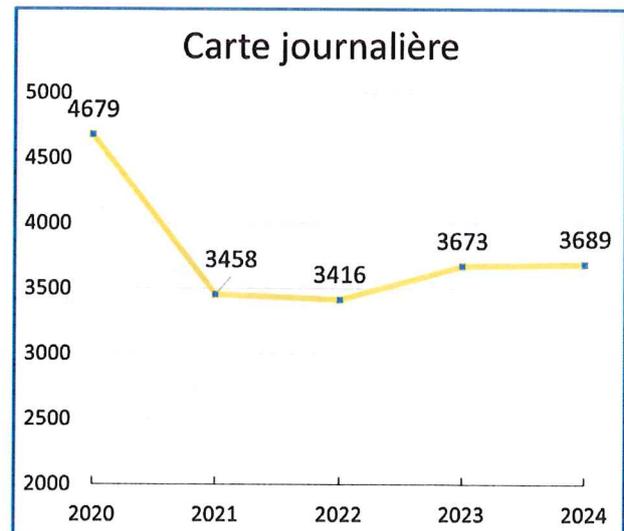
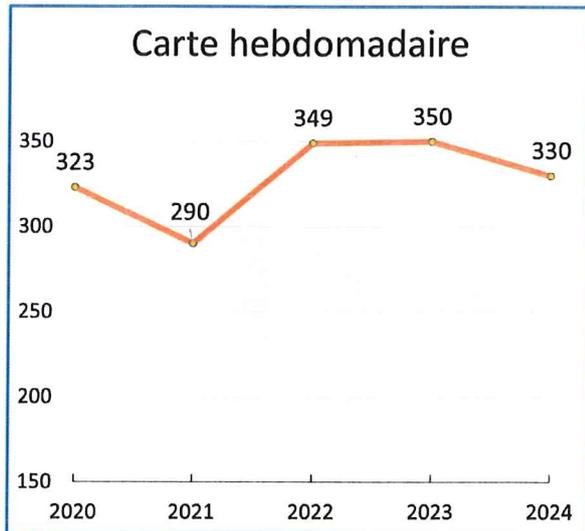
EVOLUTION DES CARTES MAJEURES ET INTERFEDERALES 2020-2024



EVOLUTION DES CARTES JEUNES PECHEURS ET FEMMES 2020-2024

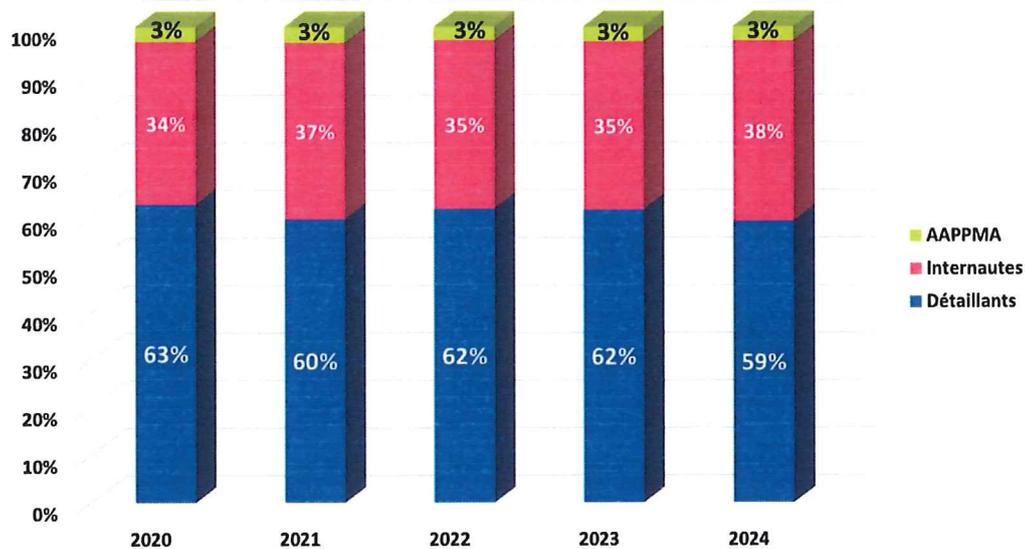


EVOLUTION DES CARTES HEBDOMADAIRES ET JOURNALIERES 2020-2024

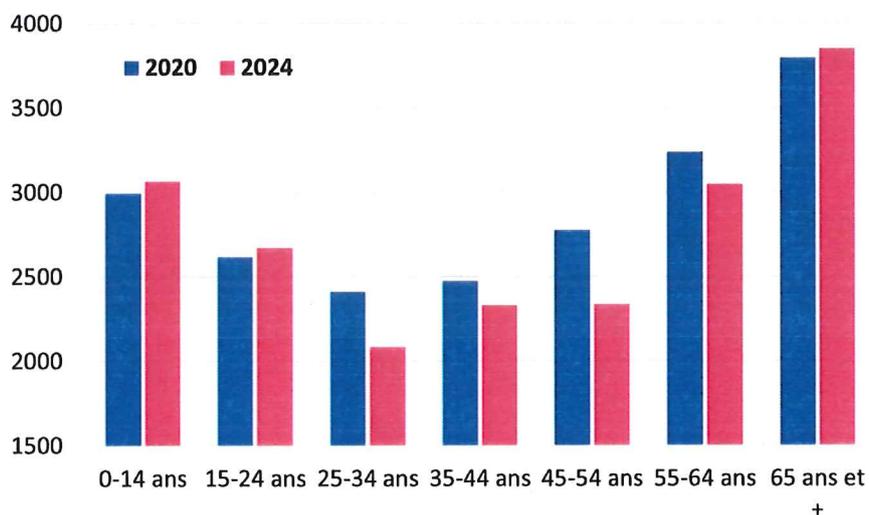


DB 2024

EVOLUTION DES LIEUX DE VENTE DES CARTES DE PECHE 2020-2024



EVOLUTION DE L'ÂGE DES PECHEURS 2020-2024



En 2024 :

- Le plus jeune pêcheur avait 2 ans (AAPPMA de Montfort le Gesnois).
- Le pêcheur le plus âgé, monsieur Gilbert GUILLET, avait 98 ans (AAPPMA de La Bazoge).

❖ BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATION DE LA FDPPMA72

Par Elodie LICOIS SECOUET (Comptable/Chargée de communication)

Voir présentation en annexe 3

L'année 2024 a été marquée par la création d'un nouveau support de communication papier (documentation remise avec la carte de pêche) diffusé en 2025.

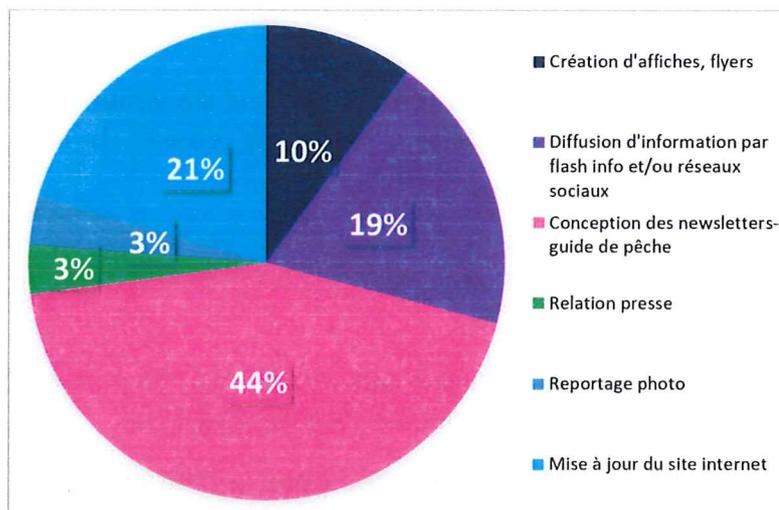
Le maintien de divers outils de communication (newsletters, réseaux sociaux, flash infos, presse locale, site internet) a contribué à renforcer la diffusion des informations auprès des pêcheurs.

Il est rappelé aux AAPPMA la nécessité de communiquer systématiquement les dates et lieux de déversement à la fédération pour diffusion de l'information. Les actions d'autre nature (opérations d'entretien de cours d'eau, aménagements divers) peuvent et doivent être également valorisées par la communication.

En 2025, outre le maintien des outils en place, il est envisagé d'enrichir la carte interactive de manière à accéder à des informations plus détaillées, sous réserve du bénéfice d'un appui (stagiaire) en complément.



Bilan 2024



22,5 % temps de travail Elodie Licois Secouet soit 0,2 ETP.

❖ BILAN D'ACTIVITÉ DU POLE TECHNIQUE 2024 ET PERSPECTIVES 2025

Par Cyril LOMBARDOT (Responsable technique)

Voir présentation en annexe 4

Le pôle technique de la fédération a rempli de nombreuses missions au cours de l'année 2024. Au premier plan des thématiques traitées figurent :

- L'acquisition de connaissances sur les cours d'eau et les peuplements piscicoles.
- La gestion, la protection des milieux et des espèces.
- La restauration de cours d'eau.
- La valorisation et l'aménagement de parcours de pêche.

Parmi les chantiers ayant marqué l'activité du pôle, sont présentés :

- Le travail préalable réalisé pour la rédaction d'un arrêté de protection de biotope visant l'écrevisse à pattes blanches.
- La mise en place d'un réseau permettant le suivi et l'analyse de l'évolution des régimes thermiques sur les cours d'eau du département.
- L'étude diagnostic de l'état hydro-morphologique des cours d'eau le barbe d'Orge et le Mouchet constituant la tête de bassin de la Queune (bassin de l'Huisne).
- L'étude définissant le projet de remise en fond de vallée et de restauration du ruisseau des Loges à Neuville en Charnie (bassin du Palais, affluent de la Vègre).
- Les pêches scientifiques réalisées dans le cadre du réseau de suivi départemental et la mise en place d'indicateurs biologiques pour les travaux de restauration.
- Le travail réalisé dans le cadre des pollutions qui ont entaché l'année en provoquant des mortalités piscicoles non négligeables.
- L'assistance apportée aux collectivités dans le cadre des études, programmes de travaux et opérations de restauration des milieux aquatiques.
- Le soutien apporté pour la conception de supports de communication et lors de certaines manifestations.
- Le travail réalisé en soutien au développement de parcours de pêche et notamment, pour 2024, le développement de la pêche des carnassiers sur les plans d'eau.

En 2025, l'activité du pôle restera diversifiée mais sera marquée par la réalisation de chantiers de restauration faisant suite aux projets initiés en 2024 et par l'accompagnement des AAPPMA qui souhaitent engager des opérations de restauration sur leur parcours.

DB JML

❖ BILAN D'ACTIVITÉ DU PÔLE DÉVELOPPEMENT 2024 ET PERSPECTIVES 2025

Par Benjamin LARIBI (Responsable développement)

Voir présentation en annexe 5

Le pôle développement (hors animation traité sur la présentation suivante) a réalisé de nombreuses actions en lien avec la diversité des thématiques associées au développement du loisir pêche.

Gestion et accompagnement des gardes-pêche particuliers (GPP)

Des conventions tripartites définissent les engagements de la fédération, des AAPPMA et des GPP, un territoire d'intervention prioritaire a été attribué à chaque garde-pêche particulier. Leur assermentation pour l'ensemble du département est en cours de mise en place afin de permettre des renforts ponctuels.

Objectifs :

- Sécuriser les missions du garde-pêche particulier.
- Harmoniser les conditions d'exercice.
- Créer une cohésion entre les GPP.
- Les accompagner dans la rédaction des PV.
- Les informer et les former tout au long de l'année.

30 GPP sont assermentés sur l'ensemble du département.

Elaboration de la réglementation en lien avec les services de l'Etat

- Participation à la mise à jour de l'arrêté préfectoral.
- Actualisation des règlements spécifiques (plan d'eau, parcours no-kill brochet, parcours black-bass...).

Mise en place des actions du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP)

- Aménagements de parcours de pêche (plan d'eau des Rouanneraies, Souvigné sur Sarthe et plan d'eau du Creux à Cré Bazouges, mise en place de plans de déversement avec les AAPPMA, création d'une signalétique harmonisée pour les parcours de pêche, ...).
- Travail en collaboration avec les partenaires (Département, Sarthe Tourisme, le Mans Métropole) dans le cadre du développement du loisir et du tourisme pêche au travers de diverses actions (premières visites et labellisations « hébergement pêche », alimentation du site E-esprit pour les parcours de pêche, formation des offices de tourisme - offres halieutiques, vente de cartes de pêche).

Les projets pour l'année 2025

- Programmation et mise en place des actions préconisées par le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP).
- Gestion et accompagnement des gardes-pêche particuliers et mise en place d'un partenariat avec le tribunal et les forces de l'ordre.
- Poursuite des labellisation « hébergements pêche » en partenariat avec Sarthe Tourisme.
- Renfort aux pôles animation, communication et technique.

DB

JM

❖ BILAN D'ACTIVITÉ DU PÔLE ANIMATION 2024 ET PERSPECTIVES 2025

Par Enguerran ROSSIT (Animateur, chargé du développement)

Voir présentation en annexe 6

Bilan animations 2024

Animations enfants (scolaires, école de pêche, vacances) :

68 animations (pêche et découverte des milieux aquatiques) pour **572 participants**.

Animations tout public :

2 journées d'animation sur les milieux aquatiques **450 participants**.

Formations personnalisées (guidage) :

4 journées toutes techniques (mouche, silure, carnassier...) **4 participants**.

Animations pour les groupes (centres de loisirs, structures spécialisées, EHPAD) : 12 structures accueillies, **124 participants**.

7 journées promotionnelles en 2024 (concours, salons...).

Intervention sur 3 sites de camping, **53 participants**

Junior Fishing Tour : Pêche aux leurres sur 3 manches départementales (Bonnétable, Arnage et La Flèche), **53 participants**

Journées pêche sur le grand plan d'eau :

44 journées ouvertes au public toutes techniques (carpe, float-tube...) **370 inscrits**.

Programmation animations 2025

École de pêche 2024 : printemps et automne - 70€, 6 séances.

Le mercredi matin (8 - 12 ans) et le mercredi après-midi (12 - 18 ans).

Animations enfants et ados : 10 € demi-journée, 20€ la journée, 60€ multi-pêche sur 3 jours, 40€ pour 24h Carpe.

De 5 à 18 ans toute l'année, toutes techniques (coup, leurre, carpe...).

Animations adultes : (multi-pêche)

Nouveauté à partir de septembre : école de pêche pour adultes (multi-pêche).

Animations multi-pêche :

Tout public (juillet/aout) sur différents sites du département (programmation en cours).

Formations personnalisées (guidage) : de 40 € à 170€ (suivant demande).

Toute l'année, toutes techniques (mouche, silure, carnassier...).

Animations groupes : (groupe de 10) 90€ la demi-journée, 140€ la journée.

Toute l'année, toutes techniques (coup, milieux aquatiques...).

Journées pêche sur le grand plan d'eau des Rouanneraies :

44 jours d'ouverture toutes techniques (carpe, carnassier...).

Nouveauté 2025 : École de pêche pour adulte

Programmation évènements 2025

PRINTEMPS

- **Du 19 avril au 21 avril** : week-end pour les clubs carpe de la Sarthe (Rouanneraies).
- **Du 22 au 25 avril** : semaine de formation du BP JEPS moniteur guide de pêche de Caulnes.
- **Le 6 avril** : fête de l'eau et des petites bêtes à l'Arche de la nature.
- **Mars et avril** : Junior Fishing Tour pêche au coup.
- **Animations vacances de pâques.**
- **Avril, mai, juin** : animations scolaires (école du Breil-sur-Mérize, Château-du-Loir, Changé).
- **Le 26 avril** : journée carnassier au féminin + participants JFT.
- **Le 22 mai** : Fête de la nature à Connerré.
- **Du 23 au 25 mai** : festival de la pêche à Nantes.
- **Le 24 mai** : finale régionale du Junior Fishing Tour pêche au coup, à Nantes.
- **Le 28 juin**: finale régionale du Junior Fishing tour pêche aux leurres, au Mans.

ÉTÉ

- **Animations vacances d'été.**
- **Juillet / aout** : animations dans les campings
- **Le 23 aout** : concours de pêche au coup organisé par le CD 72 (Rouanneraies).
- **Début septembre** : Finale nationale Junior Fishing Tour, coup et leurres.(lieux à déterminer)

AUTOMNE

- **Animations vacances de la Toussaint.**
- **Septembre, octobre** : manches qualificatives Junior Fishing Tour, pêche aux leurres 2026.

Jean-Marc Vaulée présente la compétition « Junior fishing tour », exprimant son incompréhension face au faible nombre de jeunes participants et au manque d'engagement des AAPMA pour les aider à recruter ces jeunes. Il annonce que cette compétition sera reconduite l'année prochaine et espère un effort de la part des AAPMA pour attirer davantage de jeunes compétiteurs.

La finale régionale pêche au coup aura lieu le 24 mai 2025 à Nantes, lors du salon du festival des pêches à Nantes, et un car sera mis en place pour le transport des pêcheurs intéressés dans le département.

La finale régionale pêche aux leurres aura lieu au Mans le 28 juin 2025.

Les finales nationales se dérouleront les 6 et 7 septembre 2025, le lieu n'étant pas encore connu.

❖ INTERVENTION DES ÉLUS ET PARTENAIRES



Luc-Marie Faburel, Maire de Fillé sur Sarthe, salue le travail de la fédération de pêche pour l'aménagement des parcours à la disposition des pêcheurs. Il remercie la FDPPMA72 de permettre aux promeneurs d'accéder à son site via le sentier pédestre. Pour conclure, il interpelle les élus et représentants présents lors de l'assemblée générale sur l'état dégradé des berges et les difficultés d'accès aux cours d'eau, en suggérant que les démarches auprès des propriétaires soient enfin entendues.

Jean-Alexandre Dachary, Directeur de la FDPPMA72, prend la parole pour préciser que, selon le code de l'environnement, il incombe au propriétaire ou à l'exploitant riverain de veiller à l'entretien du cours d'eau.

Monsieur Christophe Charrier, Directeur adjoint de la DDT 72, confirme ces informations en ajoutant que, selon l'état du site et du terrain, le propriétaire a la possibilité de solliciter des organismes tels que GEMAPI pour obtenir assistance et conseils. Il souligne également que la direction départementale du territoire n'a pas pour mission d'imposer au propriétaire l'entretien de ses berges, et conclut en évoquant les diverses missions de cette direction, qui se concentrent davantage sur la protection et les usages de l'eau.



Patrick Desmazières, Vice-Président de Sarthe Tourisme et Conseiller départemental en charge de l'itinérance, félicite la FDPPMA72 et ses équipes pour le travail accompli et leur contribution au développement du tourisme en Sarthe. Il en profite pour évoquer deux moments de convivialité partagés avec la Fédération de pêche, à savoir un baptême en float tube lors du tournage de l'émission « J'irai pêcher chez vous » et une matinée de pêche avec l'équipe de la Fédération.

En tant que Conseiller départemental responsable de l'itinérance en Sarthe, il rappelle son plan d'action sur trois ans dédiés au développement des rivières de l'ouest (Sarthe, Mayenne et Loir), avec un budget de 300 000 €. Grâce à son patrimoine exceptionnel et au lancement de l'offre « hébergement Pêche », la pêche en Sarthe se positionne comme un acteur clé du tourisme local. Il termine en soulignant les bonnes relations et le partenariat déjà établis entre le Conseil Départemental, Sarthe Tourisme et la Fédération de la Sarthe pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.



Delphine Delahaye, conseillère départementale du canton de la Suze sur Sarthe et conseillère communautaire de la communauté de communes du Val de Sarthe, remercie la FDPPMA72 pour son invitation. Elle souligne également l'importance de la collaboration avec la fédération des chasseurs en matière de protection des espèces. Étant particulièrement attentive au développement du tourisme dans le Val de Sarthe, elle conclut en exprimant son souhait de voir se concrétiser des actions communes.



Patrice Ramaugé, Président du comité départemental des pêches sportives et de l'AAPPMA d'Arnage remercie la FDPPMA72 de lui accorder un temps de parole pour présenter son association et ses nombreux compétiteurs. Il explique que les compétitions se déroulent tout au long de l'année et que la Sarthe obtient d'excellents résultats. Il en profite pour lancer un appel aux AAPPMA présentes, soulignant que les concours nécessitent des entraînements, ce qui implique la recherche de sites adaptés. Il rappelle également que la compétition est accessible à tous et qu'avant de devenir compétiteur, il est essentiel d'être membre d'une association de pêche.

❖ QUESTIONS DIVERSES

GPP du Lude (Didier Hubert) : Le Garde-pêche particulier de ce secteur souhaiterait savoir pourquoi les AAPPMA ne sont pas prévenues des travaux effectués sur les cours d'eau par les syndicats.

Réponse : La FDPPMA72 n'est pas systématiquement informée de la programmation des travaux réalisés sur les cours d'eau. Lors des réunions de bassins du printemps 2024, les contacts des technicien(ne)s de rivière des structures chargées des travaux de restauration des cours d'eau (syndicat mixtes ou collectivités chargés de la GEMAPI) de leur secteur ont été transmis. Les AAPPMA doivent prendre contact avec les techniciens concernés sur leur territoire pour se tenir informés des travaux en cours et à venir.

AAPPMA YVRÉ-CHANGÉ : Serait-il possible d'avoir des flyers concernant les JFT ?

Réponse : Oui, nous vous en transmettrons après l'assemblée (voir avec Céline ou Elodie).

AAPPMA DE FRESNAY SUR SARTHE : Le Président souhaite partager son ressenti concernant l'évolution de l'esprit associatif, qui semble avoir perdu sa signification. Il aimerait qu'il y ait davantage de communication entre les SAPL, notamment en ce qui concerne le recrutement des GPP. Il souligne également les difficultés d'entretien des rivières lorsque les propriétés sont fermées, ainsi que l'augmentation des populations de silures sur son domaine de gestion.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président reprend la parole pour remercier le travail du directeur et des salariés de la FDPPMA72 ainsi que les 47 AAPPMA présentes à cette assemblée générale 2025.

Monsieur Jean-Marc Vaulée, président de la FDPPMA 72, clôture la fin de l'assemblée générale ordinaire de la FDPPMA72 à 12h15.

Le Président

Jean-Marc Vaulée

Signature



Le Secrétaire

Daniel Blanchard

Signature

A handwritten signature consisting of several overlapping, sweeping lines.